



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION SECURITE SANITAIRE



Gourbeyre, le **02 MARS 2026**

SERVICE SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

La Directrice Générale par intérim de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Affaire suivie par : Département « eau potable »

Courriel : ars971-edch@ars.sante.fr

Tél. : 05 90 99 64 59 / 64 60

à

**Monsieur le Maire de Gourbeyre
Monsieur le Président du SMGEAG**

Réf. : DSS/SSEE/ *37*

**LEVEE D'INTERDICTION DE CONSOMMATION
EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
Ville de Gourbeyre
UDI Gourbeyre Belle Terre – Palmiste et UDI Belle Terre**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire Carso m'a fait part des résultats des recontrôles effectués le 24/02/2026 sur les unités de distribution (UDI) de Belle Terre – Palmiste et de Belle Terre à Gourbeyre.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références, ces résultats partiels montrent que la qualité des eaux distribuées est conforme aux valeurs fixées par la réglementation en vigueur pour l'ensemble des paramètres.

Aussi, je vous invite à lever l'interdiction de consommation de l'eau pour les deux UDI Belle Terre Palmiste et Belle Terre demandée par mes services le 24 février 2026 ; de communiquer à la population cette mesure ; et de transmettre ces éléments à mes services.

Vous trouverez dans le Tableau 1 ci-contre, la synthèse des résultats des prélèvements réalisés le 24/02/2026 et reçu ce jour sur lesquels se base la présente demande de levée de restriction de consommation.

La Directrice Générale par intérim,

[Signature]
Dr Florelle BRADAMANTIS

Copie :
Monsieur le Préfet
Direction technique du SMGEAG



Tableau 1: Synthèse des résultats de recontrôle

Date Prélèvement	Lieu	Désinfection	Bactéries aérobies revivifiables à 36°C (UFC/100ml)	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/100ml)	Escherichia Coli (UFC/100ml)	Entérocoques (UFC/100ml)	Bactéries Coliformes (UFC/100ml)	Bactéries sulfito- réductrices (UFC/100ml)	Turbidité (NFU)	Aluminium (µg/l)
		Chlore libre (mg/l)								
24/02/2026	SORTIE TTP DE BELLE TERRE,	0,97	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<0,10*	<10
24/02/2026	UDI BELLE TERRE PALMISTE EDF RIVIERE SENS	0,12	<1	<1	<1	<1	<1	<1	1,2	20
24/02/2026	UDI BELLE TERRE PALMISTE CENTRE MANIOUKANI (REEDUCATION), LOCAL PAUSE	1,14	<1	<1	<1	<1	<1	<1	0,39	27
24/02/2026	UDI BELLE TERRE POINT MOBILE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL	1,81	<1	<1	<1	<1	<1	<1	0,17	En cours
Limites de qualité de l'eau traitée		-	-	-	0	0	-	-	-	-
Références de qualité de l'eau traitée		-	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	-	-	0	0	2	200
Valeur définie par l'OMS basée sur la santé										900

* Pour les eaux en sortie de station de traitement la référence de qualité pour le paramètre turbidité est de 0,5 NFU et la limite de qualité est de 1 NFU.